

Sécurité maritime: organismes habilités à effectuer l'inspection des navires, paquet Erika I

2000/0066(COD) - 30/11/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant à une écrasante majorité le rapport de M. Josu ORTUONDO LARREA (Verts/ALE, E) ainsi que deux autres rapports sur la sécurité des transports maritimes, le Parlement européen a approuvé la proposition relative aux inspections et aux visites des navires moyennant une série d'amendements adoptés par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). La Commission européenne a déclaré pouvoir reprendre à son compte un grand nombre d'amendements déposés.